

**DEBAT D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
EXERCICE 2016**



**COMITE SYNDICAL  
9 DECEMBRE 2015**



## INTRODUCTION

---

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux établissements publics de coopération intercommunale, comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, l'organisation d'un débat en comité syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce débat donne lieu à une délibération du comité syndical, prenant acte de sa tenue.

Le SICSEF regroupe les trois communes de Sannois, Ermont et Franconville, dont les populations sont les suivantes :

Commune	Rec. INSEE (2011)	Rec. INSEE (2012)
Sannois	27 274	27 115
Ermont	27 565	27 657
Franconville	33 747	33 196
<b>Total</b>	<b>88 586</b>	<b>87 968</b>

Ainsi, le SICSEF, soumis à l'obligation d'organiser ledit débat, présente dans ce rapport les orientations budgétaires de l'exercice 2016.

Le SICSEF, créé pour gérer le réseau de chaleur, est directement impacté par un contexte énergétique très riche :

- L'essor d'une réglementation, telle que la publication de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, visant à maîtriser la demande énergétique, à développer les modes de production plus vertueux, utilisant les ressources renouvelable,
- Le besoin des ménages de réduire leur facture énergétique par la diminution de leurs consommations
- La mise en service de la chaufferie des Montfrais en janvier 2014, produisant 60% de la chaleur nécessaire à partir d'énergie renouvelable, le bois-énergie. L'utilisation d'énergie renouvelable favorisant le développement du réseau de chaleur, un accompagnement du SICSEF auprès du délégataire est nécessaire à l'atteinte des objectifs,
- L'évolution des territoires des communautés d'agglomérations de Val-et-Forêt et du Parisis, qui impactera fortement le SICSEF dans les prochaines années.

La définition des orientations budgétaires du SICSEF pour l'exercice 2016 doit tenir compte de l'ensemble de ces facteurs.

## DONNEES GENERALES

---

### Le SICSEF

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville a été créé en 1973 afin d'assurer la gestion du réseau de chaleur et l'exécution du service de production et de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

Les compétences du Syndicat, définies par ses statuts, sont les suivantes :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein et en dehors du périmètre des trois communes membres ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

### Le service

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'exécution du service est déléguée à la société SEFIR en vertu d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

La chaleur est produite par quatre chaufferies, dont une chaufferie biomasse en service depuis le début 2014 et qui couvre 60% des besoins à partir d'énergie renouvelable.

Le SICSEF a opté pour la délégation de service public pour les raisons suivantes :

- L'apport de moyens humains et financiers adaptés au besoin du service et à la réalisation des projets définis en amont,
- Un risque, relatif à la continuité de service ou au financement des installations, qui ne se répercute pas sur les utilisateurs du service,
- Une expertise professionnelle apportée par les sociétés délégataires, dont l'énergie est le cœur de métier.

Toutefois, le SICSEF reste garant de l'intérêt général des usagers du service et assure :

- La définition des orientations relatives à l'évolution des conditions du service, visant à adapter le service aux meilleures solutions techniques et économiques possibles,
- Le suivi du contrat de délégation,
- Le contrôle du respect des engagements pris par SEFIR lors de la signature du contrat de délégation.

Pour l'assister dans sa mission, le SICSEF est accompagné d'un bureau d'études et de conseil, Inddigo, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

### Le territoire

A ce jour, 5 550 logements, quatre groupes scolaires, deux centres culturels, un lycée, un gymnase et une salle polyvalente sont alimentés par le réseau de chaleur au moyen des quatre chaufferies existantes.

## DONNEES BUDGETAIRES

### Les ressources financières

Les ressources financières du SICSEF sont constituées de deux redevances versées par le délégataire, prévues par l'article 63 du contrat de délégation de service public souscrit avec SEFIR.

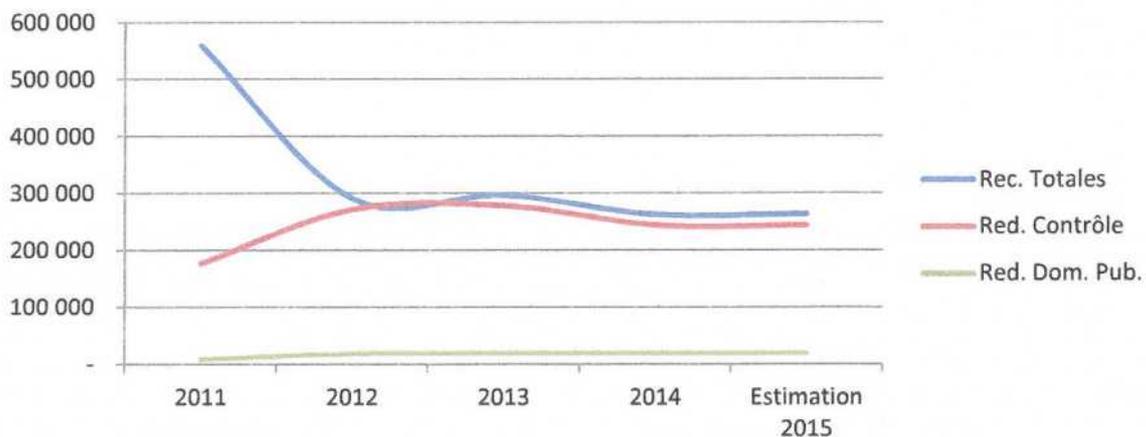
La redevance de contrôle et de fonctionnement permet de couvrir les frais de gestion du SICSEF.

La redevance est actualisée chaque année. En 2015, le SICSEF a perçu 243 660,23 € au titre de la redevance de contrôle et de fonctionnement.

La redevance correspondant à la mise à disposition des installations et des terrains du Syndicat pour l'exécution du service est fixée par le contrat à 16 700 €.

La redevance est actualisée chaque année. En 2015, le SICSEF a perçu 18 644,58 € au titre de la redevance de mise à disposition.

L'évolution des ressources financières du SICSEF depuis 2011 peut se présenter ainsi :

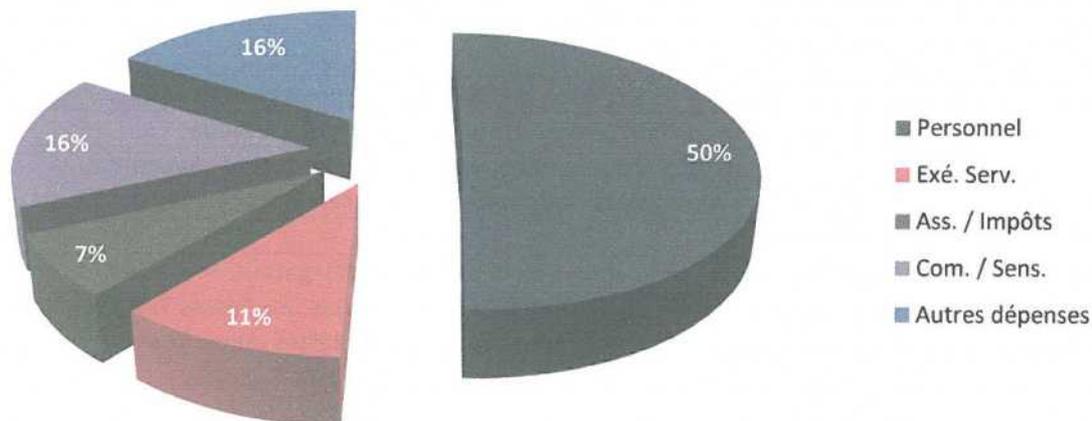


Les recettes relatives aux redevances versées par le délégataire ont augmenté en 2012 conformément au nouveau contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. En 2015, la redevance de contrôle reste stable par rapport à 2014.

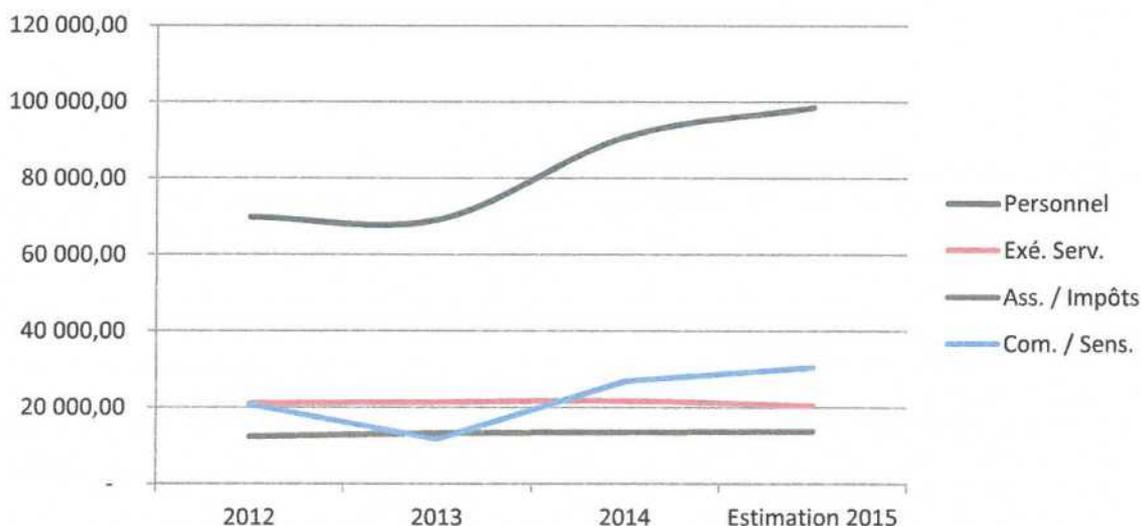
En comparaison à l'année 2012, la redevance de contrôle a été réduite par l'application de l'avenant 3 au contrat de délégation. Pour les années à venir, les redevances versées par le délégataire devraient rester stables avec une légère augmentation annuelle (2% estimés) due à l'actualisation de leurs montants.

### Les dépenses de fonctionnement

La répartition des dépenses de fonctionnement impactent le budget de la façon suivante :



Pour chaque catégorie l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2012 se présente ainsi :



En 2014, on remarque une augmentation importante des charges de personnel, due essentiellement au passage à temps plein du poste d'assistance administrative et à la modification des cotisations applicables aux indemnités de fonction perçues par les président et vice-présidents.

Les charges de personnel pour 2015 devraient présenter une nouvelle augmentation, plus légère, du fait de la revalorisation du traitement des agents.

Les dépenses relatives aux actions de communication et de sensibilisation sont variables mais on note une augmentation générale de ce poste depuis l'exercice 2014 qui devrait se maintenir sur l'exercice 2015.

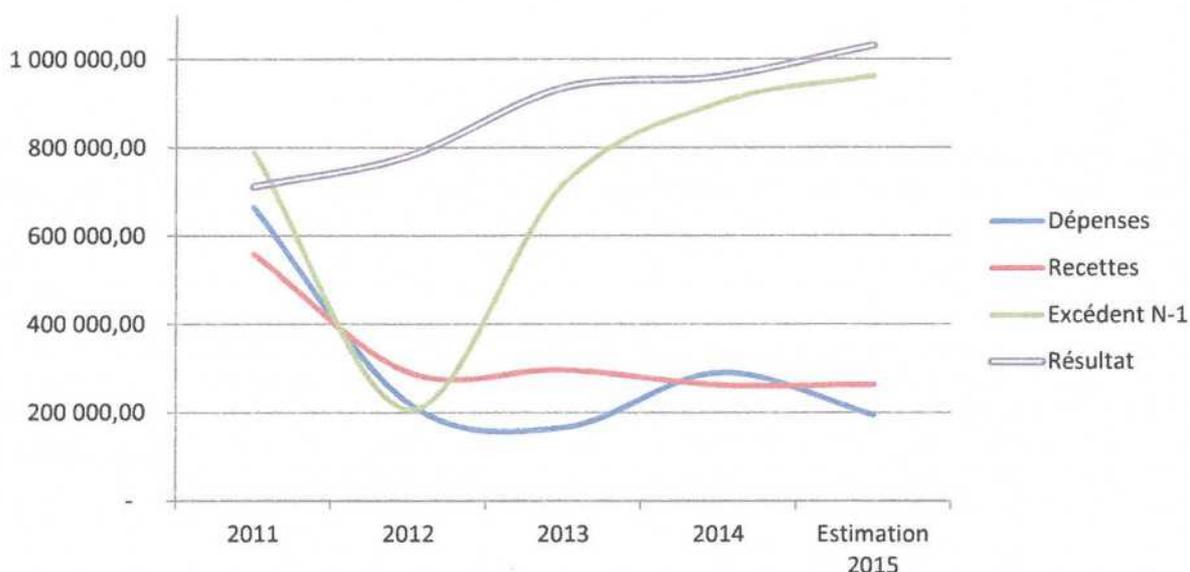
Les autres postes principaux de dépenses restent stables.

### Dépenses d'investissement

Le SICSEF déléguant l'entière exécution du service à la société SEFIR, les dépenses d'investissement sont très limitées et fonction des besoins du Syndicat. L'évolution de ces dépenses depuis 2011 se présente ainsi :

	Montant €TTC	Nature de l'investissement
2015	10 000,00	Montant prévisionnel – Aménagement des bureaux
2014	70 000,00	Subvention d'équipement versée au délégataire – Avenant 3 Rénovation de la cheminée de la centrale des Logis Verts
2013	0,00	
2012	66 586,50 2 761,92	Subvention d'équipement versée au délégataire – Avenant 1 Rénovation de la cheminée de la centrale des Fossés Trepés Mobilier de télécommunications – Tablettes numériques
2011	3 750,10 500 000,00	Matériel de bureau et informatique Fossés Trepés Acquisition du terrain des Montfrais

### Résultats annuels



Le résultat des comptes administratifs du Syndicat augmente de façon régulière depuis 2012. Toutefois, il se stabilise en 2014 en conséquence d'une augmentation des dépenses et une réduction des recettes. L'importante chute de l'excédent N-1 en 2012 est due à l'investissement réalisé pour l'acquisition du terrain des Montfrais pour l'implantation de la nouvelle chaufferie biomasse. Le résultat et l'excédent estimés sur l'exercice 2015 restent élevés.

Une recette importante à noter sur l'année 2015 n'est pas représentée sur le graphique. Il s'agit de la recette liée à la vente des certificats d'économie d'énergie. Cette recette sera reversée intégralement au délégataire pour être répercutée sur la délégation de service public.

Il s'agira de définir les orientations budgétaires pour les prochaines années permettant de réduire l'excédent annuel du SICSEF, tout en garantissant la bonne utilisation des deniers publics.

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires définies ci-dessous ont été établies au regard des dépenses et recettes moyennes constatées sur les derniers exercices. Il est à préciser que ces orientations sont amenées à évoluer au cours de l'exercice 2016. Ces propositions ne sont pas une liste exhaustive des inscriptions budgétaires 2016.

### Dépenses

#### *Exécution du service*

La mission essentielle du SICSEF consiste à garantir l'exécution du service par le délégataire conformément aux dispositions du contrat de délégation.

En 2016, le SICSEF s'attachera donc à garantir le respect des conditions de service : fourniture de chaleur, application des tarifs, maintenance des installations, ...

Les dépenses occasionnées pour l'exécution du service correspondent d'une part aux frais relatifs au contrat de contrôle d'exploitation.

En parallèle, le SICSEF se réserve la possibilité de mener les études qu'il jugera nécessaires et n'entrant pas dans le cadre du marché du contrôle d'exploitation.

Ainsi la proposition au Budget Primitif 2016 est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Marché de contrôle d'exploitation	18 000	3 600	21 600
Etudes diverses	5 000	1 000	6 000
<b>Total</b>	<b>23 000</b>	<b>4 600</b>	<b>27 600</b>

#### *Mise en œuvre d'une politique de développement durable*

La mise en œuvre d'une politique de développement durable suppose un accompagnement des abonnés du réseau de chaleur dans leurs démarches de maîtrise de leur demande énergétique.

Dans ce cadre, le SICSEF souhaite accompagner les copropriétés raccordées au réseau de chaleur dans la réalisation de leurs audits énergétiques, tels que défini par le décret n°2012-111 du 27 janvier 2012. Cet accompagnement consisterait à participer au financement de l'étude à hauteur de 50% plafonné à 100 €/logement.

Le décret obligeant les copropriétés à réaliser un audit énergétique avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous considérerons que les subventions attribuées par le SICSEF s'étaleront sur les 2 exercices à venir.

A ce jour, le SICSEF a réceptionné cinq dossiers de demande de subvention pour la réalisation d'un audit énergétique :

Résidences	Montant	Etat
Cadet de Vaux I	7 800,00 €	En cours
Cadet de Vaux II	6 900,00 €	Adopté
Sannois-Soleil	8 540,00 €	Adopté
Les Vergers	4 712,50 €	En cours
Cernay - Ermont	3 500,00 €	En cours
<b>Total</b>	<b>31 452,50 €</b>	

Aussi, la proposition au Budget Primitif des exercices 2016 et suivants en matière d'accompagnement des abonnés dans une démarche de développement durable est la suivante :

Nature	2016	2017
Subventions – Audit énergétique	220 000	220 000

#### *Schéma directeur du réseau de chaleur*

Le SICSEF a proposé aux Présidents des agglomérations de Val-et-Forêt et du Parisis en 2015, la réalisation d'un schéma directeur sur leurs territoires, afin de connaître la faisabilité technique, énergétique et économique de la création et du développement de réseaux de chaleur. Ce schéma directeur se présenterait selon quatre étapes :

- Le diagnostic du territoire :
  - o Etude des réseaux existants, de leur performance et du contexte contractuel et économique ;
  - o Etude du territoire et du potentiel de développement ou de création de réseaux de chaleur ;
  - o Etude des ressources énergétiques visant à favoriser l'utilisation de ressources propres, locales et pérennes.
- La projection sur 10 ans de l'évolution des besoins énergétiques, des moyens de production et de distribution sur le territoire de l'agglomération ;
- L'établissement de différents scénarios chiffrés, accompagnés des impacts économiques, énergétiques, environnementaux et sociaux qu'ils présentent ;
- L'établissement d'un plan d'actions et d'un échéancier prévisionnel.

Il est considéré que cette étude pourra être réalisée sur deux exercices. La proposition au Budget Primitif 2016, pour la réalisation du schéma directeur réseaux de chaleur est la suivante :

Nature	Exercice	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Diagnostic du territoire	2016	35 000	7 000	42 000
Projection à long terme	2017	25 000	5 000	30 000
Etablissement de scénarios	2017	20 000	4 000	24 000
Etablissement d'un plan d'action	2017	15 000	3 000	18 000
<b>Total</b>		<b>95 000</b>	<b>19 000</b>	<b>114 000</b>

### Sensibilisation, information et communication

Le SICSEF poursuivra et renforcera ses actions auprès du public visant à sensibiliser et informer sur les enjeux des réseaux de chaleur et la maîtrise de la demande énergétique.

Les cérémonies d'inauguration pour le raccordement de nouveaux abonnés, l'organisation de journée porte ouverte, de réunions publiques, le renforcement des outils de communication, seront autant de moyens utilisés par le syndicat pour atteindre ses objectifs.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2016 en matière d'actions de sensibilisation, d'information et de communication est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Entretien du site internet	500	100	600
Publication du Zen'Ergie	28 000	5 600	33 600
Actions de sensibilisation	12 500	2 500	15 000
Organisation de réunions publiques	12 500	2 500	15 000
Création d'outils de communication	4 000	800	4 800
<b>Total</b>	<b>57 500</b>	<b>11 500</b>	<b>69 000</b>

### Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les rémunérations des agents, les indemnités des élus ainsi que des cadres du comité technique et enfin, les charges sociales.

Les effectifs du SICSEF sont constitués de deux agents à temps plein. Il n'est pas prévu d'évolution de ces effectifs pour l'exercice 2016.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2016 en matière de charges de personnel est la suivante :

Intitulé	Montant €
Rémunération des agents	50 000
Indemnités des élus	25 000
Indemnités du comité technique	3 000
Cotisations sociales	40 000
<b>Total</b>	<b>118 000</b>

### Les frais juridiques et de procédures

Le SICSEF, n'ayant pas de compétences juridiques en son sein, requiert parfois les services d'une entreprise de conseils, d'informations, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement sur des questions ponctuelles relatives à l'évolution du contrat de délégation de service public, à la mise en œuvre de projets divers, ...

D'autre part, la passation du marché peut occasionner des dépenses en termes d'insertions et d'annonce.

La proposition au Budget Primitif de l'exercice 2016 en matière de frais juridiques et de procédure est la suivante :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Frais juridiques	6 000	1 200	7 200
Annonces et insertions	2 000	200	2 200
<b>Total</b>	<b>8 000</b>	<b>1 400</b>	<b>9 400</b>

### Charges diverses

Le SICSEF prévoit pour la fin d'année 2015 de déménager ses bureaux en Mairie de Franconville. Les dépenses relatives au déménagement seront imputées sur le budget 2015. Cependant, pour l'année 2016, il est à prévoir au Budget Primitif, une dépense en fonctionnement d'un montant de 8 000 €HT pour la location des bureaux de la ville.

Les principales propositions au BP 2016 en matière de charges diverses sont les suivantes :

Nature	Montant €HT	TVA €	Montant €TTC
Assurances et taxes	15 000	-	15 000
Fournitures administratives	2 000	400	2 400
Frais de télécommunication	8 500	1 700	10 200
Frais de véhicule	1 500	300	1 800
Location des locaux	8 000	1 600	9 600
<b>Total</b>	<b>35 000</b>	<b>4 000</b>	<b>39 000</b>

### Recettes

#### Redevances versées par le délégataire

Les recettes perçues par le SICSEF sont constituées exclusivement des redevances de contrôle et d'occupation du domaine public versées par le délégataire.

Pour l'exercice 2016, le montant attendu des redevances est le suivant :

- Redevance de contrôle : 240 000,00 €
- Redevance d'occupation du domaine public : 18 500,00 €

#### Subventions attribuées par la région

La Région a attribué au SICSEF une subvention d'un montant maximum de 574 240 € pour l'interconnexion des trois réseaux de chaleur à la chaufferie biomasse.

Cette subvention sera versée au SICSEF au cours de l'exercice 2016 et sera reversée instantanément au délégataire pour que cette somme soit répercutée sur la délégation de service public.

Les écritures budgétaires permettant ces opérations seront donc à prévoir sur le budget primitif 2016 :

#### RI 1312 " subventions d'équipement transférables - régions "

- Perception de la subvention 574 240 €

#### DI 20422 " subventions d'équipement aux personnes de droit privé- bâtiments, installations "

- Versement de la subvention 574 240 €

### Gestion de la dette

La dette du SICSEF est nulle au 31 décembre 2015. Les prévisions budgétaires n'engagent aucune dette pour les années à venir.